YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/REF. : NDA/BN/BP

ARRETE N° 2000/9
(série A)

OBJET : Réouverture de la patinoire

Le Maire de la Commune de YERRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131.2, L 2212.2 et L 1213 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière de police,

Vu l'arrêté municipal en date du 27 décembre 1999 relatif à la fermeture de la patinoire,

CONSIDERANT que toutes les démarches assujetties à la sécurité du bâtiment ont été exécutées,

ARRETE

Article 1 : La pratique des sports de glace est autorisée dans l'enceinte de la patinoire.

Article 2 : Cette autorisation prend effet à compter du samedi 15 janvier 2000.

Article 3 : Le Maire-Adjoint chargé des Sports, Loisirs, Jeunesse et le Directeur du service des Sports, Loisirs, Jeunesse, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet, chargée de l'arrondissement d'EVRY,
- à Monsieur de Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

et notifié aux dirigeants des associations et groupements sportifs utilisateurs, ainsi qu'à la société France Patinoires..

Fait à Yerres, le 13 janvier 2000

REÇU LE
14 JAN. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN